

**Initiative UNESCO/OCDE visant l'élaboration de lignes directrices destinées
à garantir la qualité dans l'enseignement supérieur transnational**

**Première réunion d'élaboration
5 et 6 avril 2004**

Siège de l'UNESCO, Paris

**Projet d'objectifs, de calendrier et de processus de l'initiative UNESCO/OCDE
visant l'élaboration de lignes directrices destinées à garantir la qualité
dans l'enseignement supérieur transnational**

Le besoin de lignes directrices internationales

Etant donné les formes nouvelles et de plus en plus nombreuses de prestation transnationale de l'enseignement supérieur, le besoin se fait sentir de nouvelles initiatives internationales afin de renforcer la qualité de l'enseignement supérieur transnational au niveau mondial, par un développement supplémentaire des structures d'assurance qualité, d'homologation et de reconnaissance des titres déjà existantes au niveau national, à partir de l'élaboration de lignes directrices internationales non contraignantes. De telles lignes directrices ne se substitueront pas à l'autorité des pays pour réglementer l'assurance qualité et l'homologation de leur système d'enseignement supérieur. L'entreprise doit s'appuyer sur la collaboration des pays d'origine comme d'accueil assurant des services éducatifs, afin d'obtenir une couverture mondiale.

L'UNESCO et l'OCDE ont été chargées par leurs mandants respectifs de collaborer à l'élaboration de telles lignes directrices, conformément à la résolution de la 32^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO, *Enseignement supérieur et mondialisation : promouvoir la qualité et l'accès à la société du savoir pour favoriser le développement durable*, adoptée le 15 octobre 2003, et conformément aux décisions prises lors de la réunion des 29 et 30 octobre du Comité directeur du CERI à l'OCDE, sous le point 6 de l'ordre du jour : *Renforcer la protection du consommateur dans l'enseignement supérieur transnational*.

Les Secrétariats de l'UNESCO et de l'OCDE ont par conséquent décidé d'inviter leurs Etats membres respectifs à désigner un représentant pour participer à l'élaboration de ces lignes directrices. De plus, d'autres parties prenantes dont les associations universitaires, les associations d'étudiants, les agences d'assurance qualité et d'homologation, les centres d'information sur la reconnaissance académique, les associations professionnelles et les prestataires de l'enseignement privé, ont été invitées à prendre part à la discussion.

Ces lignes directrices recenseront les principes relatifs aux actions à préconiser notamment aux gouvernements, aux prestataires de l'enseignement supérieur, aux agences d'assurance qualité et d'homologation, aux centres d'information sur la reconnaissance académique et aux organismes professionnels. Ces principes seront fondés sur l'idée suivant laquelle les pays préfèrent disposer d'une autorité nationale sur les problèmes d'assurance qualité et d'homologation, ainsi que sur la reconnaissance des titres. Les lignes directrices seront quant à elles fondées sur la confiance mutuelle et le respect entre les différents acteurs participant à ces décisions.

Les objectifs

Par la Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^{ème} siècle et le Cadre d'action prioritaire pour le changement et le développement de l'enseignement supérieur, la Conférence mondiale de 1998 sur l'enseignement supérieur a établi le programme d'action de l'UNESCO en matière d'enseignement supérieur à l'échelon mondial.

Dans ce cadre, le Premier Forum mondial sur l'assurance qualité, l'habilitation et la reconnaissance des diplômes au niveau international, organisé par l'UNESCO en octobre 2002, et le Forum UNESCO/Norvège sur la mondialisation et l'enseignement supérieur, qui s'est tenu en mai 2003, ont surtout mis l'accent sur le pouvoir de décision des apprenants et l'élaboration d'outils d'information pour les étudiants.¹

Le Forum OCDE/Norvège intitulé *Le commerce dans les services éducatifs : gérer l'internationalisation de l'enseignement post-secondaire* et qui s'est tenu les 3 et 4 novembre 2003 s'est tout particulièrement attaché au problème de la protection du consommateur ou de l'apprenant dans l'enseignement supérieur transnational. Le Forum a rassemblé tout un éventail de parties prenantes comme les associations universitaires et d'étudiants ; les organisations d'assurance qualité, d'homologation et professionnelles ; les prestataires de l'enseignement privé ; et les décideurs en matière d'enseignement. Le Forum a été marqué par une idée largement partagée suivant laquelle il serait utile de parvenir à un consensus entre parties prenantes sur l'initiative UNESCO/OCDE visant l'élaboration de lignes directrices, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Les apprenants doivent être protégés contre les risques d'être mal informés, de recevoir des services de qualité médiocre et de se voir décerner des titres qui n'auraient qu'une validité limitée. On peut utiliser les expressions "protection du consommateur" ou "protection de l'apprenant" pour désigner de manière appropriée cet objectif. Des systèmes de validation, d'assurance qualité et d'homologation forts qui couvrent les services transnationaux et commerciaux et s'étendent aux modes de prestation non traditionnels devraient permettre de protéger les apprenants contre des prestataires sans scrupules et les assurer de l'utilité, de la validité et de la délivrance équitable des titres qui leur seront décernés.

¹ Pour plus d'informations sur le Plan d'action du Premier Forum mondial et le Forum UNESCO/Norvège sur la mondialisation et l'enseignement supérieur, consulter le site Web suivant : http://portal.unesco.org/education/ev.php?URL_ID=121516&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201

- Il faut garantir la lisibilité et la transparence des titres de façon à renforcer leur validité et leur transférabilité au niveau international, et à faciliter le travail des structures d'homologation et des évaluateurs. Des sources d'information fiables et faciles à utiliser concernant les systèmes éducatifs nationaux et les cadres d'homologation devraient permettre d'améliorer la transparence des titres et d'informer leurs détenteurs de leur validité académique et professionnelle, dans les différents systèmes nationaux.
- Alors que le marché du travail professionnel s'internationalise de plus en plus, les titres devraient être reconnus au niveau international le plus aisément possible. L'enseignement trouvant ses racines dans le contexte culturel national, le contrôle national des titres demeurera indispensable, rendant ainsi indispensables les systèmes de reconnaissance des titres étrangers. Il convient d'assurer la transparence, la cohérence, l'équité et la fiabilité des procédures de reconnaissance de façon qu'elles constituent le moins possible une charge pour des professionnels mobiles.
- Les agences nationales d'assurance qualité et d'homologation doivent intensifier leur coopération au niveau international pour mieux se comprendre mutuellement. En développant des principes de bonnes pratiques et en définissant leurs propres normes de qualité professionnelle, les agences devraient témoigner qu'elles sont elles-mêmes fiables et à même d'identifier les comportements répréhensibles et, ce faisant, montrer qu'il est possible de mettre en place un réseau international d'assurance qualité pour garantir un certain niveau d'exigence en matière de services et de titres.

Diversité et problèmes

Le travail du groupe d'experts de l'OCDE et du CERI sur la carte internationale de l'assurance qualité, de l'homologation et de la reconnaissance des titres² a montré que les systèmes de réglementation diffèrent d'un pays à l'autre. Certains pays ont mis sur pied des cadres de réglementation efficaces qui permettent d'orienter et de contrôler les prestataires nationaux et étrangers, alors que d'autres ne disposent que de mécanismes limités pour différencier prestataires reconnus et non reconnus, prestation reconnue et non reconnue. Une telle diversité des systèmes de réglementation facilite l'activité des usines à diplômes et des prestataires sans scrupules.

L'initiative commune UNESCO/OCDE visant à élaborer des lignes directrices propices à une prestation de qualité dans l'enseignement supérieur transnational et destinées à établir des systèmes plus équitables et plus transparents de reconnaissance des diplômes universitaires et des titres professionnels se révèle donc fort complexe et s'appuiera sur l'action et la collaboration des gouvernements ainsi que de tout un éventail de parties prenantes en matière d'assurance qualité, d'homologation et de reconnaissance des titres aux niveaux national et international.

² Pour plus d'informations sur le travail du groupe d'experts de l'OCDE et du CERI, consulter le site Web suivant : http://www.flyspesialisten.no/vfs_trd/ufd/confdoc.php.

Il est donc particulièrement décisif que le processus d'élaboration de ces lignes directrices soit très ouvert et que les parties prenantes y participent pleinement dès le début. Le fait que toutes les parties prenantes importantes " s'approprient " ces lignes directrices est essentiel pour garantir que les objectifs de ces dernières soient réellement poursuivis par ces différents acteurs.

La mise à profit des initiatives actuelles

L'initiative UNESCO/OCDE visant l'élaboration de lignes directrices destinées à garantir la qualité dans l'enseignement supérieur transnational ne devrait pas remplacer mais compléter les initiatives nationales et internationales actuelles ayant pour objet les objectifs susmentionnés. Cela suppose que ces lignes directrices mettent à profit, par exemple, les Conventions de l'UNESCO sur la reconnaissance des diplômes ; le Code de bonnes pratiques pour la prestation d'un enseignement transnational de l'UNESCO-CEPES et du Conseil de l'Europe ; et les accords de commerce dans la mesure où ceux-ci favorisent directement ou indirectement la reconnaissance mutuelle des professions. De plus, les lignes directrices devront s'appuyer sur des initiatives comme le Forum mondial de l'UNESCO sur l'assurance qualité, l'habilitation et la reconnaissance des diplômes, ainsi que les initiatives liées à ces problèmes et prises dans le cadre du processus européen de Bologne et dans les pays du Mercosur. Enfin, les lignes directrices devront exploiter les initiatives prises par un large éventail d'organismes internationaux comme les associations universitaires et d'étudiants, les agences d'assurance qualité et d'homologation, les centres d'information sur la reconnaissance académique, les associations professionnelles, etc., pour développer la coopération internationale, l'échange des meilleures pratiques, passer des accords entre organismes, etc.

Comme nous l'avons déjà souligné, il existe cependant un large consensus sur la nécessité de voir ces initiatives coordonnées et renforcées pour répondre aux différents objectifs : protection de l'apprenant ; transparence plus grande des titres ; équité et transparence des procédures de reconnaissance des professions ; et développement de la coopération internationale des agences nationales d'assurance qualité et d'homologation.

Calendrier de travail sur les lignes directrices

[séances d'élaboration]

5 et 6 avril 2004	Première réunion d'élaboration, Paris, France
14 et 15 octobre 2004	Deuxième réunion d'élaboration, Tokyo, Japon
Janvier 2005	Troisième réunion d'élaboration, Paris, France

* Après la troisième réunion d'élaboration, le projet de lignes directrices sera discuté par des Comités ad hoc de l'UNESCO et de l'OCDE. L'adoption finale des lignes directrices

par la Conférence générale de l'UNESCO et le Conseil de l'OCDE est souhaitée durant le second semestre de 2005.

[Autres événements importants]

7-9 juin 2004	11 ^{ème} réunion commune des réseaux ENIC et NARIC et 3 ^{ème} réunion du Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne, Strasbourg, France
10 et 11 juin 2004	Forum sur l'accréditation et la certification professionnelles : voie d'accès à la qualité et à la mobilité dans les Amériques, Mexico, Mexique
28 et 29 juin 2004	Forum mondial de l'UNESCO sur l'assurance qualité, l'habilitation et la reconnaissance des diplômes, Paris, France
25-29 juillet 2004	Assemblée générale de l'AIU, Sao Paulo, Brésil
11 et 12 octobre 2004	Forum UNESCO/OCDE sur le commerce dans les services éducatifs

Le processus d'élaboration des lignes directrices

L'élaboration des lignes directrices sera marquée par trois réunions, prévues comme ci-dessous.

Lors de la première réunion du groupe d'élaboration, il a été prévu de répartir le travail sur les lignes directrices en cinq thèmes :

- 1) Les lignes directrices pour les prestataires de l'enseignement supérieur ;
- 2) Les lignes directrices pour les agences d'assurance qualité et d'homologation ;
- 3) Les lignes directrices pour les agences de reconnaissance et d'évaluation des diplômes ;
- 4) Les lignes directrices pour les organismes professionnels ;
- 5) La base de données internationale sur les prestataires reconnus de l'enseignement supérieur.

Le rapport émis à l'occasion du Forum OCDE/Norvège sur le commerce des services éducatifs et intitulé *Renforcer la protection des consommateurs dans l'enseignement supérieur transnational : les problèmes essentiels liés à la reconnaissance de la qualité des diplômes*³ fournira un certain nombre d'idées dont on pourra s'inspirer pour l'élaboration des lignes directrices.

³ <http://www.oecd.org/dataoecd/11/38/20196012.pdf>

Après la première réunion d'élaboration, deux ou trois experts seront désignés pour chacun des thèmes et ils travailleront en étroite collaboration avec les Secrétariats de l'UNESCO et de l'OCDE à l'élaboration des lignes directrices. Tous les participants à la réunion d'élaboration prendront part au processus d'élaboration par l'intermédiaire de groupes de discussion électronique entre les réunions du groupe d'élaboration.

En outre, pour la base de données internationale, il semble indiqué de confier à un petit groupe d'experts l'étude d'autres problèmes relatifs à cette base de données, d'ordre notamment structurel, terminologique, technique et de gestion. (Voir la note sur le *Projet d'une base de données internationale sur les prestataires reconnus de l'enseignement supérieur*).

Lors de la *deuxième* réunion d'élaboration à Tokyo, les 14 et 15 octobre 2004, un premier projet de lignes directrices sera présenté et discuté. Le rapport du groupe d'experts sur le projet d'une base de données internationale sur les établissements reconnus de l'enseignement supérieur sera lui aussi présenté et discuté.

A partir des discussions de la deuxième réunion d'élaboration, le projet de lignes directrices sera révisé par les Secrétariats de l'UNESCO et de l'OCDE ainsi que par les experts. Les participants seront consultés par l'intermédiaire d'une discussion électronique. Le groupe d'experts sur la base de données internationale élaborera ensuite le projet à partir des discussions ayant marqué les réunions.

Lors de la *troisième* réunion d'élaboration à Paris, durant la deuxième quinzaine de janvier 2005, le projet révisé des lignes directrices et le projet de base de données internationale seront présentés et discutés. L'objectif consisterait à convenir d'un projet de proposition de lignes directrices qui puisse être présenté aux Comités ad hoc de l'UNESCO et de l'OCDE. Une discussion s'ensuivra sur la mise en application de ces lignes directrices et leurs éventuelles révisions ultérieures.

Des groupes de discussion électronique sur les problèmes essentiels posés par les lignes directrices seront mis sur pied afin de faciliter la discussion entre les membres du groupe d'élaboration des lignes directrices et entre les réunions d'élaboration (voir la note d'information séparée sur les groupes de discussion électronique et la manière de s'y inscrire).

Les Secrétariats de l'UNESCO et de l'OCDE ont par ailleurs créé une page Web spécifique au projet d'élaboration des lignes directrices, où des informations sur le but du projet et les textes des trois réunions seront accessibles :

http://portal.unesco.org/education/ev.php?URL_ID=29228&URL_DO=DO_TOPIC&URL_S

www.oecd.org/edu/internationalisation/guidelines